



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06 OA13

Date : 17 juillet 2008

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :
 M. le juge Sang-Hyun Song, juge président
 M. le juge Philippe Kirsch
 M. le juge Georgios M. Pikis
 Mme la juge Navanethem Pillay
 M. le juge Erkki Kourula

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Ordonnance concernant le dépôt d'une réponse aux Observations de la Défense relatives à l'irrecevabilité du « *Prosecution's Document in Support of Appeal against Decision to Stay Proceedings* »

**Décision/ordonnance/jugement/arrêt à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour,
aux destinataires suivants :**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabile
M^e Jean-Marie Biju-Duval

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Dans le cadre de l'appel interjeté par le Procureur à l'encontre de la décision de la Chambre de première instance I en date du 2 juillet 2008 intitulée « Décision relative à la requête de l'Accusation aux fins d'autorisation d'interjeter appel de la Décision relative aux conséquences de la non-communication de pièces à décharge couvertes par les accords prévus à l'article 54-3-e du Statut et à la demande de suspension des poursuites engagées contre l'accusé » (ICC-01/04-01/06-1417-tFRA),

Saisie des Observations de la Défense relatives à l'irrecevabilité du « *Prosecution's Document in Support of Appeal against Decision to Stay Proceedings* » en date du 16 juillet 2008 (ICC-01/04-01/06-1440),

Rend la présente

ORDONNANCE

Le Procureur peut répondre aux Observations de la Défense relatives à l'irrecevabilité du « *Prosecution's Document in Support of Appeal against Decision to Stay Proceedings* » jusqu'au lundi 21 juillet 2008 à 11 heures.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

M. le juge Georgios M. Pikis
Pour le juge président

Fait le 17 juillet 2008

À La Haye (Pays-Bas)